Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260618-2026_163-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 42
Présents : 36
Absents représentés : 6

Date de la convocation : 11 juin 2026
Date d'affichage : 11 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Couesnon Marches de Bretagne, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les membres titulaires (par ordre alphabétique) :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Janvier, M. Le Gonidec, Mme Lemercier, Mme Lemoine, Mme Lohier, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, M. Retore, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet. Mme Veillard

Était absente excusée et représentée : Mme Bondiguel représentée par M. Hervé, M. Droniou représenté par Mme Garnier, M. Dusautoy est représenté par M. Regnault, Mme Guignon représentée par M. Le Gonidec, Mme Machard représentée par M. Houdus, Mme Roussel représentée par M. Hameau,

Absent excusé : M. Hubert

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_163_020_7.5 : Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Le Rire du Roseau

Madame Laetitia MEIGNAN, Vice-présidente en charge de la Culture et du Tourisme, informe les membres du Conseil Communautaire que la convention avec l'association de l'école de cirque Le Rire du roseau arrive à échéance le 31 août 2026. Elle propose de reconduire une convention annuelle en maintenant les objectifs fixés par la convention et selon les mêmes termes financiers que les années précédentes.

Présentation de l'école de cirque

- Basée à Tremblay (Val Couesnon) dans les locaux de la salle des sports, l'école de cirque est née en 2011.
- L'association regroupe 85 adhérents en 2025-2026 (dont 76 élèves de moins de 18 ans)
- 1,2 ETP (3 animatrices cirque)
- Budget prévisionnel 2025-2026 = 45 030 €
- En parallèle, l'école de cirque participe au projet EAC Cirque du collège Pierre Perrin de Tremblay depuis 2022, en proposant aux élèves des ateliers de pratiques circassiennes (acrobatie et aérien) sur le temps scolaire. Cette proposition enrichie le parcours EAC de l'élève en lien avec une compagnie professionnelle et des sorties dans des lieux culturels.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260618-2026_163-DE

Objectifs

L'école de cirque Le Rire du Roseau dispense, dans et hors temps scolaire, des cours d'arts du cirque aux enfants à partir de 3 ans, aux groupes enfants, adolescents et adultes, mêlant plusieurs disciplines :

- Eveil au cirque
- Acrobatie, portées
- Disciplines aériennes (tissus, trapèze)
- Jonglage
- Jeu d'acteur
- Fil, équilibre sur objets
- Stage pendant les vacances scolaires / action culturelle

L'enjeu artistique

- Mettre l'individu en situation de créer, de donner sens et intentionnalité à un geste, de mûrir un imaginaire. La rencontre avec l'œuvre est une dimension fondamentale de l'éducation artistique comme l'est également l'exercice d'une discipline artistique.

L'enjeu éducatif

- Développer le goût de l'effort, la ténacité, le dépassement de soi, la construction collective, la compréhension de la différence, le respect de l'autre.

Une dynamique de développement du territoire

- Participer activement au développement des arts du cirque sur l'ensemble du territoire tant en action culturelle qu'en intervention pédagogique ponctuelle et hebdomadaire auprès des publics de la petite enfance jusqu'aux adultes. L'école de cirque participe au projet cirque au sein du collège Pierre Perrin de Tremblay.

Une politique tarifaire accessible et flexible pour un accès au plus grand nombre

- Les tarifs proposés par L'école de cirque Le Rire du Roseau s'engagent à appliquer des tarifs correspondant à la moyenne des tarifs pratiqués au niveau régional dans les écoles de cirque adhérentes à la FFEC.

Evolution du montant de la subvention et conditions de paiement pour 2026-2027

Aide au fonctionnement sollicitée pour 2026-2027 :

- **7 500€ par an** et adhésion au dispositif des chèques-culture (jusqu'en 2025, l'association bénéficiait de 13 500 € de subvention par an et l'adhésion aux chèques-culture).

Modalités de versement :

- 70% en septembre de l'année N
- 30 % février N+1
- Demande de présentation de bilan moral et financier en fin d'année scolaire

Madame Laetitia MEIGNAN, Vice-présidente en charge de la Culture et du Tourisme, propose :

- **De valider la proposition de convention, la participation financière de Couesnon Marches de Bretagne et les modalités de versement de la subvention ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat 2026-2027**

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260618-2026_163-DE

Après avoir entendu l'exposé de Madame Laetitia MEIGNAN, Vice-présidente en charge de la Culture et du Tourisme,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, avec 2 abstentions et 40 voix pour, valide la proposition de Madame Laetitia MEIGNAN, Vice-présidente en charge de la Culture et du Tourisme, telle que présentée ci-dessus.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
OLIVIER GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE